



**Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL**  
Siège social : rue des fusillés,20 – 1340 Ottignies  
Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com) – N° BCE : 0680.919.907

## **Procès-verbal du conseil d'administration via teams du 21 avril 2020**

### **Présents**

BELLET Christophe, BLAFFART Geoffrey, CAMMARATA Isabelle, DAMBLY Chantal ( jusqu'à 14h ), DEMELENNE Michaël, DUNGELHOEFF Catherine, LEFEBVRE Gwenaëlle, LINKENS Isabelle , MEUNIER Sophie, PITZ Francis, VAN TICHELEN Benoit.

### **Excusés**

LICOUR Laurence

---

### **1. Approbation du PV du 17 mars 2020**

Le PV est approuvé moyennant 2 corrections au point Divers.

### **2. Suivi des contacts avec l'Aviq et le cabinet**

Contacts réguliers entre la Féwassm, le Cabinet et l'Aviq. Les relations et la communication se sont améliorées.

Ces contacts ont pour objet : relais des questions des membres, opérationnalisation de la ligne verte, modalités de téléconsultations... Encouragement pour les dispositifs mis en place dans les SSM.

### **3. Suivi des dispositifs Covid**

Chacun fait état des dispositions prises dans leurs SSM

Questions et suggestions :

- proposition de répertorier les questions et propositions pour le déconfinement
- Faut-il tester les usagers ,
- Faut-il prioriser les nouvelles demandes pour les personnes souffrant de stress post traumatique , *les travailleurs indépendants?*
- Quid des travailleurs qui peuvent craindre de revenir au service et de reprendre les consultations ?

- Quid de l'essence même du travail psychothérapeutique par téléphone ?

#### **4. SUIVI LIGNE VERTE ET 1718**

Suivi de la ligne verte mise en place il y a deux semaines à destination des professionnels travaillant dans une institution relevant de la compétence de l'Aviq : un premier point a été fait avec Mad Bouton, Mr Buret et l'administration. Une dizaine d'appels ont été reçus, dont cinq seulement étaient pertinents. Cela soulève quelques réflexions : « trop tôt » pour recevoir des appels, les professionnels vont sans doute d'abord aller chercher un support chez leurs collègues ; certains ont par ailleurs trop le nez dans le guidon, ça prendra du temps pour quitter le « front » ; ce sont aussi des catégories professionnelles qui n'ont pas l'habitude de faire appel à l'aide, il faudra probablement en passer par différentes étapes avant de faire appel...

Concernant le 1718, il s'agit du numéro gratuit de l'administration wallonne existant avant la crise, et qui a été renforcé. Il répond aux urgences d'ordre social et donc à des questions relatives aux aides existantes en matière d'alimentation, de crédit, de logement, de situation professionnelle, de chômage, etc.

#### **5. COMPOSITION DU CA ET PERMANENT**

Concernant le poste vacant au CA en Province de Liège (suite au départ de S. Loria), pas de candidature reçue. A Liège, un service est tenté de proposer sa candidature, mais il évoque comme frein les difficultés de temps pour s'investir dans un CA.

Dès lors, prolongation du délai du 30/04 au 15/5 . *Au delà de cette date le CA décide d'envoyer un appel à candidature au-delà des provinces de Liège et du Brabant*

Concernant la subvention facultative et l'engagement du permanent, Benoît informe qu'il a reçu l'information de F. Leclercq que vers le 25 mars, les documents ont été transmis pour validation à la DTF qui doit assurer le suivi. Toujours pas de nouvelle à ce jour.

Benoît renvoie un mail à F. Leclercq pour voir ce qu'il en est de notre demande. Dès que l'information arrive, Murielle sera recontactée pour voir si elle est toujours disponible.

Par ailleurs, info concernant le SSM de Wavre : ce n'est plus D. Theys le DA mais Marie Marchand. Cette dernière *a pris avis de Gwenaëlle Lefèbvre* .

De plus, Benoît a eu un contact dans la mise en place de la ligne verte : le SM ne s'est pas inscrit.

La Kalaude voulait par contre faire partie de la mise en place de la ligne verte, a fait la démarche auprès de l'Aviq qui a renvoyé le service auprès de la FéWaSSM, elle s'est manifestée et est reprise dans les services qui ont souhaité faire partie de cette ligne

#### **6. IMPACT FINANCIER DE LA SITUATION COVID SUR LES SSM**

Se pose la question du manque à gagner pour certains SSM dans la situation actuelle.

Ainsi, quid des 25% pour le salaire du psychiatre malgré la mise en place de nouveaux codes pendant cette crise. Une piste à creuser serait la possibilité de prise en charge de manière intégrale par l'Aviq cette année du salaire du psychiatre.

Pour ceux qui ont des psychiatres indépendants, l'impact risque d'être encore plus important pour eux...

Apparemment, il n'y a pas pour l'instant de proposition d'aller au-delà des 5000€ d'aide octroyée par l'Aviq. Concernant cette subvention exceptionnelle, la situation est claire pour les SSM privés : cette somme doit permettre de combler la perte de recettes engendrée par la crise. Pour les services publics, c'est moins clair. Isabelle L. va se renseigner.

Le bureau va *envoyer une enquête* à l'ensemble des SSM afin de voir l'impact financier suite à cette crise, l'objectif étant de faire une estimation chiffrée de la perte financière (notamment impact sur les psychiatres indépendants et les consultations).

## **7. JOURNEES PORTES OUVERTES**

La journée est reportée sine die, on espère en 2021.

## **8. CCT 332**

Concernant la CCT CP332 prévoyant des dispositions liées à la situation de crise actuelle (voir information envoyée par Sophie par mail), elle n'a pas été signée.

Réflexion : Faire attention entre négociations patronales et négociations syndicales car n'engagent pas les pouvoirs subsidiaires, peut-être faire une CCT à la sortie de la crise mais ne pas se laisser mener par une pression syndicale.

## **9. SITE INTERNET**

Isabelle C, Sophie et Christophe se voient dans 15 jours afin de continuer le travail.

Reste à faire :

- Encore quelques textes à insérer, travail relativement facile.
- Liste des membres avec un résumé et logo de leur institution à insérer dans le site. Cette partie du travail est par contre plus conséquente.

Un mail avait été envoyé en ce sens à tous les membres par Murielle, mais peu de retour des services à ce jour. Christophe fera une relance.

Christophe rappelle par ailleurs que le webmaster souhaite faire une offre d'achat groupé pour les ssm membres de la Féwassm pour l'élaboration de leur site web et demande si la Fédération peut relayer cette offre. La Féwassm manquant de recul par rapport à son travail (et même si tout est positif pour l'instant) et ne faisant pas de publicité, la Fédé ne relayera pas elle-même son offre, mais le webmaster a bien sûr la liberté de faire sa promo auprès de qui il veut, ici en l'occurrence auprès des ssm.

Concernant la subvention facultative de 2.806 € utilisée pour réaliser le site internet, Isabelle L. a préparé le rapport financier, mais il faudrait également un rapport d'activité, en une page max. Christophe s'en charge.

## **10. AG DE JUIN**

Etant donné la situation de crise, les AG peuvent être reportées d'un délai de 10 semaines après la date limite légale, à savoir le 30 juin en ce qui nous concerne (Gwenaëlle nous envoie les textes).

Nous reportons donc notre AG au 3 septembre 2020 de 13h30 à 15h, elle sera suivie d'une courte réunion du CA.

Notre vérificateur aux comptes qui travaillait au Padelin n'y est plus. Il s'agit dès lors de trouver un bénévole suffisamment compétent pour vérifier la tenue des comptes. Christophe voit avec le comptable du GHDC s'il serait ok pour ce travail.

### **11. MANDAT COMITE DE PILOTAGE CRESAM :**

Pour rappel, l'appel à candidature pour le comité de pilotage du Crésam a été lancé le 10 mars derniers. Pour les représentants des ssm, il en faut un par fonction (d'accueil, sociale et psychologique) et un psychiatre. La Féwassm a interpellé ses membres à ce sujet ce 19 mars. Pour l'instant, pas de proposition émanant des SSM (les candidatures doivent parvenir dans les 60 jours ouvrables de la publication de l'appel au moniteur).

Voir avec Chantal si les deux personnes de la province de Namur, qui représentaient les travailleurs (fonction sociale et psy) se représentent ou pas.

### **12. AGREMENT DES PSYCOLOGUES *cliniciens* COMME MAITRE DE STAGE**

L'arrêté royal relatif à l'agrément des psychologues fixe par ailleurs les conditions requises pour pouvoir être maître de stage, notamment la condition d'exercice de la profession depuis 5 ans min. L'accueil de stagiaires psychologues étant courant dans les SSM, cette information est dès lors très importante.

Une groupe de travail se tient ce 29/4 à ce sujet, et dont l'objectif est de fournir un avis au SPF Santé publique sur le rôle du psychologue clinicien dans les stages professionnels. A l'issue de cette réunion, une note récapitulative sur les modalités d'organisation devrait être produite. Michaël nous représentera à cette réunion et en fera un retour au bureau, pour ensuite transmettre une note aux membres.

Pour info, le VVKP (Vlaamse Vereniging Van Klinisch Psychologen) a déjà fixé bon nombre de modalités pratiques à ce niveau.

### **13. PROJET PRISON**

Catherine retrace en quelques mots l'historique du projet prison en Promotion de la Santé (Assuétudes et santé mentale) et la manière dont «Un Passe Dans l'Impasse » (UPDI) a été retenu pour la subvention.

UPDI, en collaboration avec le Service Education pour la Santé (asbl active en promotion de la santé en milieu carcéral), sollicite la Fédération pour rejoindre le Comité des partenaires (pour info, et comme déjà relayé au CA précédent, la Fédito a décliné « l'invitation »). Prenons-nous part à ce comité ?

Malgré l'intérêt de notre secteur pour le travail en santé mentale dans les prisons, ce n'est cependant pas une activité prioritaire développée par les SSM. Nous manquons par ailleurs de disponibilité pour nous investir valablement dans ce comité. Il est donc décidé de ne pas rejoindre le comité, et d'en faire part à UPDI via un mail que rédigera Catherine. Elle précisera également dans ce courrier que, étant donné que le comité peut être élargi à tout moment, nous pourrions être amené à le rejoindre en fonction des thématiques abordées.

## **14. DIVERS**

- Concernant la récente indexation, une circulaire de la DTF précisait sa mise en application au 1/04/20, soit le 2<sup>ème</sup> mois après le dépassement de l'indice-pivot, ce que la Fédération a contesté sur base des précédentes indexations qui avait été appliquées par le SPW dans le mois suivant. Notre argumentation n'a pas été suivie, l'Aviq souhaitant se mettre en conformité avec le CWASS.

Sachant que l'application de l'indexation un mois plus tôt représente un coût dérisoire pour l'Aviq, on trouve ce positionnement très mesquin. Le CA décide cependant de ne pas écrire de courrier officiel à ce sujet, mais de l'évoquer de manière informelle quand cela sera possible.

Concernant l'embauche compensatoire des ANM, le montant initialement transmis dans l'arrêté ministériel n'était pas correct. La DTF a signalé que l'arrêté modifié était signé et qu'il allait parvenir aux SSM dès ce jeudi.

De ce fait, ne pas oublier de renvoyer son tableau EC avec le bon montant.

- Interpellation du DR Wolf (travaillant au Dièse et Kirikou) :

Le Dr Wolf a transmis l'info que les psys de premières lignes ont leurs missions étendues aux prises en charge avant 18 ans et après 65 ans, et cela à titre de mesure exceptionnelle pour faire face à la situation de crise actuelle.

Il s'agira de rester très attentif et vigilant à ce que cette disposition reste exceptionnelle, et qu'elle ne soit pas pérennisée au-delà de la crise. Il en va du respect des missions de chacun, du respect des modalités de prescription et de remboursement des psys de 1<sup>ère</sup> ligne, etc.

Pour les SSM, il s'agit à nouveau de défendre les spécificités de notre offre de soin et d'être proactif dans la défense de nos dispositifs d'intervention.

Le CA est levé